

Dépôt des signatures à l'appui du référendum contre la nouvelle redevance Billag le 12 janvier 2015 à Berne

Jean-François Rime, président de l'Union suisse des arts et métiers usam

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui est un grand jour pour l'Union suisse des arts et métiers usam et pour l'ensemble des PME. Nous déposons les signatures récoltées à l'appui du référendum contre la nouvelle redevance Billag et contre la loi fédérale sur la radio et la télévision. En l'espace de douze semaines, plus de 100 000 citoyens inquiets issus de toutes les régions du pays nous ont donné leur signature contre l'imposition de charges toujours plus excessives. J'y vois la preuve d'une grande confiance. Mais j'y vois aussi le signe que la population en a assez de payer toujours plus d'impôts et de redevances.

Il est incompréhensible que des entreprises doivent verser la redevance radio-TV à Billag. Seules des personnes physiques peuvent écouter la radio et regarder la télévision. Désormais, tous les ménages et toutes les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 francs seraient soumis à la nouvelle redevance.

Nous disons non à cette double imposition absurde des particuliers. Le propriétaire d'entreprise, le gérant ou le collaborateur est obligé de payer aussi bien dans le cadre de son ménage que dans celui de son entreprise. En d'autres termes, avec la nouvelle redevance Billag, chacun doit payer à deux reprises pour la même prestation.

Mais nous disons aussi non à la compétence exclusive du Conseil fédéral d'augmenter les impôts. Une fois le nouveau système en place, la nouvelle redevance Billag ne tardera pas à être augmentée. Ces augmentations seront soustraites à la décision démocratique. Au cours des dernières années, les recettes ont continuellement crû du fait de la forte immigration. Et en dépit de cette croissance, il n'a jamais été songé sérieusement à baisser le montant de la redevance. Cela montre que l'octroi d'une compétence en ce sens au Conseil fédéral ne peut qu'entraîner des hausses du montant de la redevance radio-TV. En 1990 encore, le Conseil fédéral avait fixé le montant de cette redevance à 279 francs par an. Aujourd'hui, chaque ménage doit payer 462 francs par an, ce qui correspond à une augmentation de plus de 60%. Ce montant augmentera encore durant les années à venir. Il est aussi sûr que deux et deux font quatre que la nouvelle redevance Billag coûtera bientôt aux alentours de 1000 francs.

Je remercie tous nos membres, les unions cantonales des arts et métiers, mais aussi les nombreuses organisations de branche pour leur soutien énergique. Les Jeunes libéraux-radicaux et les Jeunes UDC nous ont aussi apporté un soutien vigoureux, de même que l'UDC Suisse, certaines sections cantonales et locales et de nombreux particuliers.

La votation aura probablement lieu le 14 juin prochain. Les préparatifs en vue de la campagne ont d'ores et déjà commencé.